

## BB<sup>31</sup>. OPTIONS DES ALSACIENS-LORRAINS.

Les Alsaciens-Lorrains dont les territoires passèrent à l'Allemagne en 1871 eurent à choisir entre la nationalité française et la nationalité allemande. La présente sous-série fait connaître en détail la migration qui suivit le traité de Francfort ; et l'historien est en mesure d'étudier, à la lumière des tableaux récapitulatifs dressés par les départements, le sens des options en fonction des classes sociales et des lieux.

Les trois versements qui composent ce fonds, organisés par M. Patry en mai et décembre 1933 et en avril-mai 1941, ont été classés et inventoriés par M. Chardon et le soussigné.

P. GÉRAUDEL.

**BB<sup>31</sup> 1 à 507.** Dossiers des optants pour la nationalité française.

1 à 14. A.

15 à 70. B.

71 à 93. C.

94 à 119. D.

120 à 128. E.

129 à 151. F.

152 à 186. G.

187 à 226. H.

227 et 228. I.

229 à 239. J.

239 à 269. K.

270 à 304. L.

305 à 346. M.

347 à 353. N.

354 à 358. O.

359 à 377. P.

378. Q.

378 à 405. R.

406 à 460. S.

461 à 467. T.

468 et 469. U.

470 à 478. V.

479 à 501. W.

502. Y.

503 à 507. Z.

**BB<sup>31</sup> 508 à 510.** Dossiers des optants pour la nationalité allemande.

508. A-G.

509. H-N.

510. O-Z.

**BB<sup>31</sup> 511 à 529.** États des optants pour la nationalité française, classés d'après leur résidence.

511 à 527. Départements.

511. Ain à Calvados.

512. Cantal à Eure-et-Loir.

513. Finistère à Lozère.

514. Maine-et-Loire à Mayenne.

515 à 517. Meurthe-et-Moselle.

518. Morbihan à Pyrénées-Orientales.

519. Rhin (Bas-) à Savoie (Haute-).

520. Seine (Arcueil à Vitry).

521. Paris (1<sup>er</sup> à 4<sup>e</sup>).

522. Paris (5<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup>).

523. Paris (11<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup>).

524. Paris (14<sup>e</sup> à 20<sup>e</sup>).

525. Seine-Inférieure à Vienne (Haute-).

526. Vosges.

527. Vosges (suite) à Yonne.

528. Possessions coloniales : Algérie, Cochinchine, Chandernagor, Gabon, La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

529. Pays étrangers.

**BB<sup>31</sup> 530.** Textes divers régissant la question des options. Protocoles de Francfort. Correspondance relative aux incidences diplomatiques et financières des options.

**BB<sup>31</sup> 531 et 532.** Options postérieures au 1<sup>er</sup> octobre 1872, dites «tardives».

531. Optants pour l'Allemagne.

532. Optants pour la France.

**BB<sup>31</sup> 533.** Fonctionnement du service des options : préparation des listes insérées au *Bulletin des lois*<sup>(1)</sup>. rectificatifs. 1871-1875).

<sup>(1)</sup> Dans la *Partie supplémentaire*. Voir les tables de cette publication aux mots *Alsaciens-Lorrains* et *Citoyens français : options*.